

Conditions de rémunération et d'emploi des tuteurs et tutrices dans les BU de Nantes Université

• Périodes d'emploi

- entre septembre 2025 à juin 2026 sur 1 ou 2 contrats :
 - du 1^{er} septembre au 31 décembre, pour les 3 types de tutorat
 - du 1^{er} janvier au 31 août, pour les tutorats d'accueil et NoctamBU
- Journée d'accueil le 1^{er} septembre, 9h-12h (à confirmé)
- 1^{ère} prise de poste entre début septembre et mi-octobre selon le site et le poste :
 - Tutorat d'accueil :
 - BU **Santé** : samedi 6 septembre 2025 (journée de formation), 1^{ère} permanence le 8 ou 11 septembre 2025
 - BU **Censive, Droit, Inspé Nantes, Lettres & Sciences** : entre mi-septembre et début octobre
 - Tutorat documentaire :
 - BU **Droit, Lettres & Sciences** → journées de formation : 2 demi journées dans le courant de la première semaine de septembre, 1^{ère} permanence entre septembre et octobre suivant la BU d'exercice.
 - Tutorat **NoctamBU** :
 - BU **Droit** : dernière semaine d'octobre (formation), 1^{ère} permanence lundi 3 novembre 2025
 - BU **Santé** : samedi 6 septembre 2025 (journée de formation), 1^{ère} permanence lundi 8 septembre 2025

• Modalités de rémunération

- rémunération au service fait : seules les heures réellement effectuées sont rémunérées (*les heures prévues non effectuées, quelle qu'en soit la raison, ne sont récupérées que selon les nécessités de service*)

Les heures effectuées sont payées à la fin du mois suivant (ex. : les heures effectuées en septembre sont versées fin octobre : pas de salaire versé fin septembre)

• Montant de la rémunération : smic horaire / heure effectuée (taux avril 2025)

Tutorat d'accueil	Tutorat documentaire et NoctamBU
11,88 € brut ; 9,40 € net / h.	17,82 € brut ; 14,10€ net / h.

- 10 % congés payés en fin de contrat

→ Bibliothèques universitaires

bu.univ-nantes.fr

Temps de travail par site et par poste

!les vacances universitaires peuvent être travaillées !

Site	Tutorat d'accueil	Tutorat documentaire	Tutorat NoctamBU
BU Censive	horaires adapté à l'emploi du temps des tuteurs et tutrices Soit ~ 8h./semaine		
BU Droit	1h30 le midi ou le soir en semaine suivant emploi du temps des tuteurs et tutrices 9h-13h le samedi Soit entre 4h30 et 7h30/semaine	Formation 1/09 AM & 2/09 Matin interventions en septembre LMMJV, entre 9h30 et 18h suivant disponibilités Soit ~44 h./ tuteur·ice par période	Formation : semaine 45 permanences : 6/8 semaines avant les partiels, par roulement : 18h30-22h15 LMMJV Soit ~ 40h sur la période travaillée
BU Inspé Nantes	horaires adaptés à l'emploi du temps des tuteurs et tutrices et suivant l'organisation des BU Soit ~5h30/semaine		
BU Lettres	Formation 1 ^{er} septembre AM une ou deux 1/2 journées en semaine et/ou le samedi Soit entre 4h et 10h./semaine	Formation 1 & 2/09 AM entre septembre et décembre interventions LMMJV, entre 9h30 et 18h suivant disponibilités	
BU Santé	18h. à 19h30 en semaine ; 12h15. à 18h30 le samedi, par roulement : LMM ou JVS Soit entre 4h30 et 9h./semaine		Formation : 06/09/2025 Prise de poste semaine 37 : 1 soir par semaine de 18h30 à 23h15 + 1 permanence le weekend Soit ~ 10h par semaine
BU Sciences	17h.-19h. du LMMJV 9h.-13h. le samedi par roulement Soit entre 4h. et 7h30/semaine	entre septembre et fin octobre du lundi au vendredi, entre 9h30 et 17h., suivant disponibilités	

Les candidates et candidats retenus ayant postulé pour du tutorat d'accueil sur le campus Tertre pourront être affecté·es dans l'une des BU du campus suivant les besoins des services.

Les candidates et candidats retenus pour du tutorat documentaire pourront être affectés dans les BU Droit, Lettres et/ou Sciences

→ Bibliothèques universitaires

bu.univ-nantes.fr